

Compte-rendu du CHSCT ministériel exceptionnel du 12 septembre 2019

Ce comité technique ministériel était présidé par Patrick SOLER.

FO Agriculture était représentée par Soizig BLOT, Emmanuel CHARASSE, Malika FADLANE, Sandrine FIGUIERE, Nicolas GILOT, France THOMAS

Un CHSCT-M exceptionnel pour rien.

Un CHSCT-M exceptionnel consacré à l'enseignement agricole était convoqué à la demande des représentants des personnels, conformément au RI de l'instance. Le point n°2 à l'ODJ devait notamment traiter de l'impact sur les conditions de travail des réformes en cours dans l'enseignement agricole. Les contre-réformes actuelles sont effectivement néfastes pour les usagers et pour les personnels, elles ont été unanimement rejetées par toutes les OS, CFDT exceptée. Il était donc logique que la déclaration liminaire soit également intersyndicale, mais l'UNSA n'a pas souhaité s'y associer.

Dans cette déclaration, les OS rappellent la réglementation relative à l'article 57 du décret 82-453, qui prévoit la consultation du CHSCT lors des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail. Les réformes de la formation professionnelle par apprentissage et continue, des filières technologique et générale, du baccalauréat, et des seuils de dédoublement vont modifier substantiellement celles-ci dans l'enseignement agricole. Elles y dénoncent la modification par la DGER de l'ordre du jour établi par le Président et le secrétariat du CHSCT-M. Ainsi, de nombreux points ont disparu et le 2ème point a été substantiellement remanié pour éviter de produire l'étude d'impact des réformes de l'enseignement ! Ainsi, le ministre de l'agriculture se soustrait-il à ses obligations légales au détriment des agents qui doivent accepter les contre-réformes qui dégradent leurs conditions de travail sans aucun accompagnement.

Les documents produits par l'administration ne traitent donc pas du sujet santé et sécurité au travail mais se contentent de faire la synthèse des réformes qui affectent l'enseignement agricole, ce que dénonce les OS.

Dans sa réponse, le Président du CHSCT couvre la direction « métier » en affirmant que l'ordre du jour est bien celui qu'il a construit avec le secrétariat du CHSCT-M... Il prétend que les points, essentiels pour les personnels, qui n'ont pas fait l'objet de documents préparatoires, seront tout de même traités avec les documents adéquats.

Le directeur-adjoint de la DGER se lance dans un long plaidoyer pro-domo concernant les contre-réformes actuelles. Il prétend que les moyens n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et que face à la baisse du nombre d'élèves, il fallait bien réajuster les moyens... Il omet simplement de rappeler que la baisse du nombre d'élèves est le fait de l'enseignement privé. Les effectifs du public étant en croissance.

Sans l'opiniâtreté des OS qui ont signées la déclaration liminaire, cette réunion aurait été, comme souvent, purement formelle. **FO Agriculture** déplore que les vraies problématiques n'aient pas été abordées, et que plusieurs points à l'ordre du jour n'ont pas été accompagné de documents de travail.

N'ayant pas pu préparer correctement ces points à l'ordre du jour en amont, les membres titulaires de **FO Agriculture** et de la FSU ont demandé la tenue d'un nouveau CHSCT-M spécifique enseignement exceptionnel.

FO Agriculture exige que la DGER réponde clairement aux questions qui leur ont été posées lors de la préparation de par le secrétariat du CHSCTM.

De plus, afin d'exercer correctement notre rôle de représentant du personnel, nous réitérons notre exigence de disposer des documents de travail dans des délais raisonnables.

La séance a été levée au bout de 3h30 de réunion.

Trois avis ont été adoptés à l'unanimité :

AVIS POINT 2

Le CHSCT M dénonce la reformulation du point initialement proposé ainsi « impact sur les conditions de travail des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général, de l'examen du baccalauréat et du rehaussement du seuil de dédoublement et devenu « conditions de mise en œuvre des réformes ».

De plus, les documents préparatoires ne constituent pas l'étude d'impact nécessaire au travail du CHSCTM mais se contentent de faire le point sur l'avancement des réformes.

Le CHSCT M demande une véritable étude qui évalue les risques réels de celles-ci. Il demande aussi que, conformément à ses obligations, le ministère mette en place les mesures pour y remédier.

AVIS REHAUSSEMENT DES SEUILS ET GESTION DE LA DGH

Voici quatre témoignages :

- Des TP en partie dédoublés pour classe supérieure à 24 (capacité de notre labo) : du genre 1h sur les 1,5h. Les chaires de biologie et physique avaient fait passer au CA qu'aucun 26ème élève ne rentrerait en TP. La solution trouvée : « bon et bien on vous met moins de TP à l'EDT mais il faut vous estimer contents ! »
- Tensions en laboratoire de biologie / physique-chimie du fait de non-dédoubléments en regard des capacités des salles (tensions entre TP et pluridisciplinarité nécessitant laboratoire en biologie / tension sur option SL de seconde avec 22 élèves) + complexité de la programmation pédagogique en physique-chimie + question d'amplitude horaire pour TFR.
- Vu de ma fenêtre, je suis actuellement en sous service à cause du rehaussement des seuils en BTSPA et nous n'en avons que 19 en BTS2 et 17 en BTS1. Je vais donc devoir faire TP avec des bovins/ovins avec ce gros effectif... Je suis, me dit-on, couvert par la DGER ... Cela m'inquiète d'autant plus que je vais être inspecté dans le cadre des rendez-vous de carrière sur un TP.

Bref, gros questionnement sur l'avenir de cette filière et je ne vois pas comment, en l'état, trois postes complets de Zoot pourraient se justifier lors du prochain dialogue de gestion en octobre. Je (ou un collègue) risque donc un complément de service sur un autre site de l'EPL.

- Problème de financements partiels :
 - * options de STAV – arrêt des cours en mars ;
 - * section européenne – regroupement 1ère et terminale.

Ces témoignages sont la preuve de la dégradation des conditions de travail due au relèvement des seuils. Le CHSCTM exige que le ministre apporte des mesures qui suppriment les problèmes présentés ci-dessus.

AVIS REFORME FILIÈRES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Intégration des sciences du numérique dans les référentiels sans formation préalable des enseignants : sciences numériques et technologie en 2ème GT, introduction de la programmation dans le référentiel de physique-chimie...
- Pas d'heures attribuées aux professeurs principaux dans les filières générales (seconde et première) pour l'accompagnement à l'orientation : elles tombent dans le pot commun pour cacher la misère de DGH, sans plage à l'EDT horaire, sans mise en place du moindre projet collectif du genre atelier de l'orientation: RIEN ... On ne sait pas quoi dire aux élèves pour les spécialités l'an prochain !
- Beaucoup d'erreurs (heures oubliées ou en trop) dans les fiches de service et les EDT => difficile de s'y retrouver dans ces incohérences => difficultés accentuées par la répartition des heures non affectées.
- Pas d'ouverture de l'option AET en 1ère générale (faute d'anticipation suffisante dans l'info fin d'année)
- Rien sur les enseignements optionnels en terminale : maths complémentaires / maths expertes
- Un certain nombre de sous-services avérés et de chaires fragilisées (quotités de contrats abaissées / mis à moyen terme) : en économie, zootechnie, horti, agronomie, français...
- La mise en œuvre simultanée des trois nouveaux programmes d'H/G EMC (en 1ère G, en 2nde GT et 1ère technologique) alourdit considérablement ma charge de travail. Elle entraîne aussi, pour les enseignants et les élèves, inquiétude et stress notamment pour les épreuves communes de janvier 2020. Elle pose aussi la question de l'accompagnement.

- Les réformes augmentent considérablement mon temps de travail (temps nécessaire à la concertation augmentée, nouveaux programmes...). De plus, je me sens fragilisé dans ma fonction de professeur principal en raison des nombreuses incertitudes encore présentes concernant les épreuves. Cette situation, accompagnée d'une grande difficulté à trouver au fur et à mesure les différents textes officiels, entraîne un stress important.
- Les différentes réformes ont augmenté le nombre d'heures non affectées par discipline. Parce qu'en sous-service, j'ai dû « imposer » ma matière (l'histoire-géographie) en EATTD, en AET et en enseignement scientifique afin de maintenir un volume horaire suffisant. Cela a créé d'importantes tensions avec mes collègues, une compétition intolérable entre enseignants.
- Lors de la préparation de la rentrée 2019, j'ai mal vécu les échanges tendus qui ont été générés par l'obligation de décider des affectations d'une grande partie de la DGH en STAV. Ces tensions sont particulièrement pénibles et ne permettent pas de construire une cohésion entre collègues, indispensable pourtant.
- Avec ces réformes, j'ai le sentiment d'un travail supplémentaire et parfois inutile. Par exemple, les tests de positionnement (éléments de la réforme du lycée) demandent un travail conséquent pour leur organisation et leur passation. Les résultats fournis ont été inexploitable l'an dernier (trop peu de détails et pas d'accès aux questions ni aux réponses de nos élèves).
- Une incompréhension des collègues, avec exaspération, des « prises de bec » entre collègues : alerte RPS !

Ces témoignages font la preuve de la dégradation des conditions de travail due aux réformes des filières générale et technologique du baccalauréat. Le CHSCT exige que le ministre apporte des mesures qui suppriment les problèmes présentés ci-dessus.

AVIS POINTS 3 À 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Le CHSCT-M constate l'absence de documents préparatoires relatifs aux points 3 à 5 trop vagues et peu explicites et refuse donc d'en débattre.

Il demande qu'à l'avenir les points inscrits soient plus explicites et précis et que des documents préparatoires adaptés soient fournis.

Le CHSCT-M renouvelle la demande de tenue d'un CHSCT-M spécifique avec les points suivants :

- Impact sur les conditions de travail dans les EPLEFPA des réformes de l'apprentissage, des baccalauréats technologique et général de l'enseignement agricole, du baccalauréat et du rehaussement des seuils de dédoublement.
- Impact de la réorganisation des services des examens de l'enseignement agricole et de la dématérialisation des copies sur les conditions de travail des personnels de ces services.
- Évaluation des risques liés à l'utilisation de produits chimiques dans les laboratoires des EPLEFPA et mesures de prévention.
- Définition des obligations de l'employeur en terme de fourniture des EPI aux personnels de l'enseignement agricole et moyens mis en place pour s'y conformer (article 2,1 du décret 82-453).
- Évaluation et bilan de la démarche d'expertise agréée à l'ENVT et suivi des actions de prévention consécutives à l'adoption du rapport par le CHSCT.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la sécurité lors des chantiers forestiers pédagogiques.
- Obligation et responsabilités dans le transport des élèves et étudiants.
- Fonctionnement des CHSCTREA suite à la modification de l'arrêté du 13 mars 2012 et articulation avec les instances locales des EPLEFPA.

À cet effet, une demande signée, d'au moins 3 représentants, est remise ce jour en mains propres au Président.

Ce dernier avis a été adopté à la majorité absolue. L'UNSA et la CFDT ayant voté contre, alors qu'elles avaient voté les 3 précédents qui dénonçaient, notamment, les manœuvres de la DGER pour éviter de produire une étude d'impact des réformes actuelles et la forte dégradation des conditions de travail...

Votre représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

